Temps de travail : saisine de la Ministre de la transformation et de la fonction publique

Par courrier en date du 31 mars l'exécutif de la Mairie de Paris a saisi la Ministre de la transformation et de la fonction publique afin de savoir si le cadre réglementaire mis en place par la loi du 6 août 2019 permet la création d'une bonification de sujétion prenant en compte le double facteur âge et pénibilité.

En effet, le vieillissement peut entrainer chez les agents exerçant des métiers pénibles des troubles physiques importants pouvant conduire à l'inaptitude. Les salariés séniors, il faudra s'entendre sur la notion de sénior, étant naturellement plus touchés par l'usure professionnelle.

Malheureusement, si on lit bien le texte et notamment le dernier paragraphe de la page 2 « bonifier les sujétions particulières » cette sujétion ne s'adresserait qu'aux agents ayant déjà des sujétions.

En raison, de la période électorale nul doute que la réponse se fera attendre et que si par chance elle est positive, l'application de cette mesure donnera certainement lieu à la création d'une nouvelle usine à gaz où les personnels soumis à l'horaire variable et ne bénéficiant d'aucune sujétion, la Ville refusant de prendre en compte la pénibilité du travail sur écran, seront encore les grands perdants